Faits divers & Justice 9

Coupable d'« outrage, injures publiques, diffamation, atteinte à l'honneur » à l'encontre du procureur de Libreville

La présidente de l'ONG AGOS condamnée à 12 mois de prison

INIE

Libreville/Gabon

LA présidente de l'Organisation non gouvernementale (ONG) AGOS, Marie-Claudette Ndagui, a été condamnée, lundi dernier, à 12 mois de prison dont 8 fermes par le tribunal correctionnel de Libreville devant lequel elle comparaissait pour « outrage à magistrat, injures publiques, diffamation, atteinte à l'honneur

Tout part d'un pointpresse donné, le 10 janvier 2019, par la militante des droits de l'Homme et présidente de l'ONG AGOS. Au cours de celui-ci, dame Ndagui traite à plusieurs reprises le procureur Olivier N'Zahou de « voleur, j'en ai la preuve (...). Le

procureur Olivier N'Zahou est un voleur, il est à la tête d'un vaste réseau de corruption comprenant ses substituts, la mairie de Libreville et le commissaire de police de Belle-Vue... » Sur ces entrefaites, M. N'Zahou, outré, porte plainte pour « outrage à magistrat, injures publiques, diffamation, atteinte à l'honneur ». A sa suite, le commissaire de police de Belle-Vue intente, lui aussi, une action en justice. Arrêtée, puis placée en garde à vue le 23 janvier 2019, Marie-Claudette Ndagui est déférée au parquet deux jours plus tard (le 25 janvier), puis placée sous mandat de dépôt le même jour à la prison centrale de Libreville.

ABSENCE DE PREUVES• Elle comparaît à l'audience du 25 janvier. La prévenue est assistée par



Marie-Claudette Ndagui va passer 8 mois de sa vie à la prison centrale de Libreville pour avoir tenu des propos injurieux et diffamatoires.

deux avocats, le parquet a lui aussi deux conseils. Pendant les débats à charge et à décharge, Marie-Claudette Ndagui ne présente aucune preuve pour renforcer sa défense. L'instruction du dossier fait plutôt ressortir que la prévenue est à la tête d'une ONG qu'elle a transformée en un fonds de commerce. Elle a foulé au pied la décision de la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) interdisant la commercialisation de l'eau en sachet sur l'ensemble du territoire national. En effet, sous couvert de défendre les intérêts des commercants. Claudette Ndagui a plutôt incité ces derniers à l'incivisme, en contrepartie de fortes sommes d'argent que les intéressés lui versaient. Pire, elle est coutumière des faits. A l'issue de l'audience, au cours de laquelle le Ministère public n'a pas pris ses réquisitions, parce qu'ayant vidé la salle avant la fin des débats contradictoires, l'affaire est mise en délibéré pour le lundi 18 février 2019. **DÉCISION**• A noter que la prévenue Ndagui, sentant l'étau se resserrer autour d'elle, a adressé une lettre au procureur N'Zaou dans laquelle elle présente à l'intéressé ses sincères excuses pour « une prise de parole publique dont le contenu a, malheureusement, tourné en des injures publiques portant atteinte à votre honneur. » Malheureusement pour elle, le mal était déjà fait et quand arrive le jour de la délibération, la sentence tombe: Marie-Claudette Ndagui est déclarée coupable des faits portés à sa charge. En répression, elle écope d'une peine de 12 mois de prison, dont 8 fermes, assortie d'une amende de 10 millions de francs de dommages et intérêts.

La partie plaignante n'a pas fait appel de cette décision. « Le Ministère public poursuit, mais c'est le siège qui rend la décision », a commenté une source proche du dossier.

Immigration clandestine/Woleu-Ntem/Akam-Essatouk

Le sous-préfet en garde à vue

SCOM

Libreville/Gabon

Les révélations à la Police judiciaire du chauffeur particulier du responsable administratif, Edmond Bousia Ndong Obiang, sur l'implication de ce dernier dans l'immigration clandestine, auraient fait l'effet d'une bombe. L'autorité sera bientôt présenté devant le parquet d'Oyem.

LES éléments de la Police judiciaire (PJ) d'Oyem ont procédé, le 20 février courant, à l'arrestation du sous-préfet d'Akam-Essatouk, Edmond Bousia Ndong Obiang. Le responsable de l'administration déconcentrée – qui assure par ailleurs l'intérim du préfet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem depuis environ 3 ans –, se

serait rendu auteur de complicité d'immigration clandestine.

C'est son propre chauffeur qui l'aurait livré. Jusqu'à hier dans l'après-midi, le mis en cause se trouvait toujours dans les locaux de l'unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN) dans le cadre de la procédure. Des sources policières font état de ce que c'est aux portes d'Oyem que les flics de la PJ arraisonnent la voiture de commandement du sous-préfet Edmond Bousia Ndong Obiang. Au volant duquel se trouve son chauffeur particulier. En procédant à la vérification des identités des occupants de l'engin, les Officiers de police judiciaire (OPJ) constatent la présence de quatre (4) indivisuspects, qui s'avéreront être des immigrés clandestins de natio-



Le sous-préfet d'Akam-Essatouck, Edmond Bousia Ndong Obiang, à la tête d'un réseau d'immigration clandestine.

nalité camerounaise.
Mercredi après-midi, le véhicule du sous-préfet, un double cabine de couleur blanche, revient justement du Cameroun, pays frontalier avec la petite localité située à l'ex-

trême nord du Gabon. Ragaillardi par le statut et les prérogatives dont jouit son patron, le chauffeur franchit aisément les postes de contrôle. Mais, ce jour-là, la chance va tourner le dos au souspréfet. Les limiers de la PJ renseignés sur les activités illégales du "Commandant" interpellent le véhicule à bord duquel avaient pris place des clandestins.

Une fois dans les locaux de la brigade spéciale de la police, l'agent de liaison mis sous pression livre son patron. A savoir, le sous-préfet d'Akam-Essatouk, par ailleurs préfet intérimaire d'Oyem, Edmond Bousia Ndong Obiang, qui est aussitôt interpellé.

Selon certaines indiscrétions, le responsable administratif ne serait pas à son premier forfait. « Il se trouve simplement que les OPJ sous son autorité directe ne se voyaient pas mettre leur patron aux arrêts. Aussi, fallait-il que

cette compétence revienne à une autre unité", confie une source judiciaire proche du parquet du Septentrion. Affaire à suivre.

Faits d'ailleurs

Elle rencontre un homme lors d'un speed-dating et apprend que c'est un tueur

Il y a quelques jours, Caroline Anderson, 42 ans, a participé à une soirée de speed-dating à New-York (États-Unis). La quadragénaire a trouvé qu'un des prétendants était bizarre. Durant leur conversation, ce dernier la fixait avec un regard froid et glaçant. Après leur entrevue, elle a coché une croix en face de son numéro afin que ce dernier ne puisse pas obtenir ses coordonnées. Mais, dès le lendemain, l'homme s'est mis à la harceler. Il lui a envoyé plusieurs messages de déclarations d'amour : « Je pense à toi, tu le sais. » Il lui a proposé de tout plaquer et de partir à Hollywood "se faire un maximum de fric". Mais elle n'a répondu à aucun de ses messages. Puis, quelques jours plus tard, c'est l'effroi. En lisant le journal, elle apprend que l'homme qui la harcèle est Dempsey Hawkins, un homme de 58 ans condamné à 38 ans pour le meurtre de sa petite amie de l'époque Susan Jacobson. Depuis sa libération, le prédateur écume les sites de rencontres et les réunions de speed-dating. Et, pas de chance, il habite dans son quartier. Depuis, Caroline vit recluse chez

Un élève ligoté, dénudé et frappé aux parties génitales par 3 camarades

Adam, élève de 6ème, était victime de harcèlement scolaire depuis plusieurs mois à l'école De Bron à Saint-Gilles (Belgique). Alors qu'il jouait tranquillement dans la cour de récréation, trois camarades l'ont ligoté à un poteau avec une corde à sauter, avant de le dénuder et de le frapper au visage et aux parties génitales. Deux amis d'Adam ont tenté de le défendre. En vain. Ils ont alors prévenu les éducateurs. "Deux profs ont dû détacher mon fils avec des ciseaux, tellement les élèves avaient serré la corde à sauter. Ensuite, personne ne m'a appelée." a témoigné la maman d'Adam qui a porté plainte. La victime a consulté un médecin qui lui a prescrit un certificat médical pour au moins une semaine et des séances de psy pour l'aider à surmonter cette épreuve. "Il ne veut plus retourner à l'école tant que ces trois élèves y sont. Nous voulons le mettre dans un autre d'établissement", conclut la maman.

Insécurité à Libreville

Le bébé volé retrouvé " sain et sauf "

JNE

Libreville/Gabon

LA scène a choqué et intrigué jeudi dernier au quartier Belle-Vue II dans le 3e arrondissement de Libreville. Une sourde-muette, qui venait d'accoucher dans la maternité de l'hôpital sino-gabonais, s'est fait voler son nouveau-né par une inconnue.

Contactée, la Police judiciaire (PJ) a rapidement lancé une enquête. Selon diverses sources concordantes, le bébé a finalement été retrouvé hier « sain et sauf », tout comme la ravisseuse a été interpellée, puis placée en garde à vue pour les nécessités d'enquête. Il s'agirait d'une ressortissante camerounaise.

Le procureur de Libreville, Olivier N'Zahou, s'est rendu sur les lieux hier après-midi pour s'enquérir de la situation.



C'est dans cette maternité que le bébé a été volé.

Rassemblés par JNE